



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

ABSENTE

Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
--------	-----------------	-------------	-----------

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 17 h 05.

2. Formalités de convocation

2023.11.40

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal*, à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2023.11.41

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Réaménagement intérieur Mairie de Saint-Alexis de Montcalm (appel d'offres no 2023-03) – Octroi de contrat

2023.11.42

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réalisation du projet Réaménagement intérieur Mairie de Saint-Alexis de Montcalm (appel d'offres no 2023-03).



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 novembre 2023 et que les résultats sont les suivants (les montants excluent les taxes):

- Construction Marc Arbour (9018-8111 Québec Inc.) : 319 130,80 \$ - conforme
- Construction Julien Dalpé Inc. : 339 614 \$ - conforme
- Les Entreprises Philippe Denis Inc. : 344 666 \$ - conforme
- Gilles Malo Inc. : 345 700 \$ - conforme
- Construction Hébert & Hébert Inc. : 379 600 \$ - conforme
- Décor Prélude Inc. : 415 011,30 \$ - conforme
- Construction Guillaume Mailhot Inc. : 434 405,14 \$ - conforme
- Construction L. Morin Inc. : 456 960 \$ - conforme

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir le financement pour ce projet.

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation du projet à l'entreprise Construction Marc Arbour (9018-8111 Québec Inc.) selon la soumission reçue et **CONDITIONNEL** à ce que la Municipalité obtienne le financement pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

2023.11.43

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 17 h 10.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire